

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 4 novembre 2016

3^{ème} Commission
N° CP-2016-10-3-4

Service instructeur

DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

DJU / DEAA / DIF

**TRANSPORTS COMPLÉMENTAIRES LOCAUX
REPARTITION DE CREDITS CONTRATS DE TERRITOIRES DE VIE**

Résumé : Le rapport a pour objet la répartition des crédits inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 au titre de la participation pour l'année 2015 du Département aux transports locaux organisés par les Communautés de Communes pour un montant de 392 663,03 €. Il vous est proposé d'approuver la répartition des crédits telle qu'elle figure dans l'annexe du rapport et d'autoriser le versement des subventions.

Les transports complémentaires locaux sont des services organisés par les Communautés de Communes avec la participation financière du Conseil départemental. Il s'agit principalement des transports à la demande ou des navettes régulières pour les dessertes locales non prises en compte par le réseau des lignes régulières. Ces services donnent lieu à signature d'une convention de délégation de compétences et d'une convention financière entre le Département et les Communautés de Communes concernées.

Ils sont contractualisés dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019. L'engagement du Département porte sur trois années, de 2014 à 2016. Désormais, le versement est plafonné par année (enveloppe globale divisée par le nombre d'années), par maître d'ouvrage et par projet. La participation du Conseil départemental est au maximum de 40 % de la dépense publique constituée par la couverture d'exploitation (dépenses moins les recettes commerciales) dans les limites autorisées par le vademecum Transport d'une part et d'autre part des crédits inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie. Elle peut être également inférieure si d'autres partenaires financiers sont présents.

La participation du Conseil départemental est versée pour des dépenses réalisées l'année précédente. Le tableau ci-dessous récapitule les montants à verser par Territoire de Vie au titre des dépenses 2015. Elles ont été calculées à partir des états de dépenses et de recettes présentés par les structures intercommunales.

Le montant global de subvention pour l'année 2015 est de **392 663,03 €**. Pour mémoire, le montant global des subventions 2014 était de 427 120 €, soit un différentiel de 34 456,97 €.

Territoires de Vie - subventions proposées :

COLMAR FECHT ET RIED	76 021,17 €
PIEMONT VAL D'ARGENT PAYS WELCHE	94 930,29 €
SUNDGAU	25 598,50 €
FLORIVAL VIGNOLE PLAINES DU RHIN	55 302,18 €
TROIS PAYS	7 875,63 €
THUR ET DOLLER	132 935,26 €
REGION MULHOUSIENNE	0,00 € (Pas de dossiers)
TOTAL	392 663,03 €

Le détail par Communauté de Communes figure en annexe.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- approuver la répartition de crédits à hauteur de 392 663,03 € pour les opérations inscrites dans les Contrats de Territoire de Vie 2014 - 2019 et d'accorder, au titre de l'année 2015, les subventions selon la répartition du tableau joint en annexe au présent rapport ;
- autoriser le versement des subventions précitées en une seule fois ;
- prélever les crédits sur :
 - le programme K812, code/programme 35481 - chapitre 65 - fonction 821 – nature 65734 pour les transports complémentaires locaux inscrit sur le Territoire de Vie COLMAR FECHT ET RIED ;
 - le programme K811, code /programme 35381 - chapitre 65 - fonction 821 – nature 65734 pour les transports complémentaires locaux inscrit sur le Territoire de Vie PIEMONT VAL D'ARGENT PAYS WELCHE ;
 - le programme K817, code/programme 35981 - chapitre 65 - fonction 821 – nature 65734 pour les transports complémentaires locaux inscrit sur le Territoire de Vie SUNDGAU ;
 - le programme K813, code/programme 35581 - chapitre 65 - fonction 821 – nature 65734 pour les transports complémentaires locaux inscrit sur le Territoire de Vie FLORIVAL VIGNOLE PLAINES DU RHIN;

- le programme K816, code/programme 35881 - chapitre 65 - fonction 821 – nature 65734 pour les transports complémentaires locaux inscrit sur le Territoire de Vie TROIS PAYS ;
- le programme K814, code/programme 35681 - chapitre 65 - fonction 821 – nature 65734 pour les transports complémentaires locaux inscrit sur le Territoire de Vie THUR ET DOLLER ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN